



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique fiscale

Question écrite n° 8654

Texte de la question

M. Michel Hunault appelle l'attention de M. le ministre du budget sur la reserve incitative qui consisterait a faire beneficier d'un credit d'impot l'employeur qui faciliterait l'exercice de la mission de sapeur-pompier volontaire aux membres du personnel travaillant au sein de son entreprise. Il lui demande donc de bien vouloir lui preciser sa position sur cette proposition.

Texte de la réponse

La technique du credit d'impot imputable sur les impots d'Etat a pour objet d'accompagner l'effort engage par les entreprises en vue d'ameliorer leur competitivite, et non de compenser financièrement les contraintes supportees a raison du fonctionnement d'un service public dont le financement incombe aux collectivites locales. Des lors, le mecanisme du credit d'impot ne serait pas une solution adaptee a la preoccupation evoquee par l'honorable parlementaire.

Données clés

Auteur : [M. Hunault Michel](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8654

Rubrique : Impots et taxes

Ministère interrogé : budget, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : budget, porte-parole du gouvernement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 1993, page 4312

Réponse publiée le : 27 juin 1994, page 3273